



Vol sur un lieu de travail

Par **Maman01**, le **15/01/2011** à **08:34**

Bonjour,

Mon fils de 17 ans en contrat d'apprentissage dans le prêt à porter, à volé une veste.... son patron l'a immédiatement mis à la porte.

Lorsque j'ai apl ce dernier, je réside à 400 km (suite à un apl de mon fils me disant ce qu'il avait fait) son patron m'a répondu **qu'il ferait en sorte que cela le poursuive très longtemps.... ! Mon fils l'a apl pour s'excuser (pas pour revenir travailler chez lui), je passe la réponse !**

Ma question est : que risque mon fils au niveau pénal ?

Ayant passé une nuit blanche je vous remercie par avance de vos réponses

Par **jeetendra**, le **15/01/2011** à **17:21**

Bonsoir, si le patron ne dépose pas plainte, qu'il a rendu l'article volé (veste), qu'il est prêt à passer l'éponge, l'affaire s'arrêtera la, cordialement.

Par **Maman01**, le **15/01/2011** à **18:58**

Merci pour votre réponse,

Oui mon fils a rendu la veste, et pour le moment le papa et mon fils (résidant en Région Parisienne) n'ont pas de nelles... ni du responsable du magasin, ni de la police.

Mais je ne pense pas que ce dernier passe l'éponge (je le comprends), alors si il y a plainte que risque mon fils ?

Encore merci Cdl

Par **jeetendra**, le **15/01/2011** à **19:21**

meme si le patron dépose plainte et que le Procureur de la République décide de le poursuivre, il aura une peine alternative à l'emprisonnement (rappel à la loi par exemple), pas de prison ferme (mineur), par contre les parents sont civilement, pécuniairement responsables des actes commis par leurs enfants, bonne soirée à vous.

Par **Maman01**, le **15/01/2011** à **19:31**

Merci beaucoup, bonne soirée également à vous